
Nombre de membres

Séance du 10 février 2016

en exercice: 11

L'an deux mille seize et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée le 10 février 2016, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON

Présents : 9

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Isabelle BILAND-PERENNES, Jean-Claude BORLETEAU, Claudine CHATEIGNER, Eric MORVAN, Magalie PANNESE, Laurence PICOT, Patrick VALEUR

Votants: 9

Représentés:

Excuses:

Absents: Paul EMARD, Simon THIERRY

Secrétaire de séance: Jean-Claude BORLETEAU

Objet: Approbation du Procès Verbal de la séance du 18 novembre 2015 - DE 2016 001

Le procès verbal de la séance du 18 novembre 2015 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Choix du devis - rénovation parking du cimetière et routes communales - DE 2016 002

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de remettre en état la voirie communale ainsi que le parking du cimetière ;

Il donne lecture des devis au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- CHOISIT de retenir les devis de l'entreprise D.LALY pour un montant total HT de 6 166.60 €
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Amendes de police - DE 2016 003

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour des travaux visant à améliorer la sécurité routière à hauteur de 50 % du montant HT des travaux,

Il propose de déposer une demande pour la rénovation des routes communales et du parking du cimetière,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- S'ENGAGE à réaliser ces travaux pour un montant 6 166.60 € HT sur l'année 2016 et les inscrire au budget 2016 ;
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux susvisés.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Création d'un poste de rédacteur territorial - DE 2016 004

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Compte tenu de la réussite au concours de rédacteur territorial de la secrétaire de mairie il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1ère classe et de créer un poste de rédacteur territorial.

Considérant le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de supprimer l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à raison de 15 heures hebdomadaires ;
- de créer un emploi permanent de rédacteur territorial, à raison de quinze heures hebdomadaires ;
- la rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération des rédacteurs territoriaux;
- les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er mars 2016 ;
- les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Réhabilitation de la ferme - point non suivi d'un vote

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de la ferme du 1 rue Grande en gîte il conviendrait d'obtenir un maximum de subventions afin de permettre la réalisation des travaux.

Il rappelle que ce projet a été retenu dans le cadre des TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte) et qu'il serait possible de subventionner également ce projet dans le cadre

d'un contrat rural (80% du HT). Il a à cet effet contacter les conseillers départementaux et la région.

Suite au renouvellement de ces instances le contrat rural a disparu au profit d'un autre type de contrat. Il informera le Conseil Municipal quand il aura plus d'informations sur le nouveau dispositif.

Entretien de la commune - point non suivi d'un vote

Le contrat de l'agent technique se termine en juin 2016, il est pour le moment en arrêt maladie.

Une solution serait trouvée à compter de mai 2017. Durant cette période transitoire Monsieur le Maire propose de signer un contrat avec un paysagiste et de faire appel au volontariat des membres du Conseil Municipal afin d'effectuer le reste des tâches.

Les membres du conseil municipal seront destinataires d'un tableau récapitulatif permettant d'organiser au mieux l'entretien de la commune pendant un an.

Le choix du devis pour le paysagiste fera l'objet d'un vote lors d'une prochaine réunion.

Informations diverses :

- *carrières* : monsieur le maire a été démarché par une entreprise ayant un projet de carrière s'étendant sur 4 communes dont Châtenoy. Ce projet en est encore au stade embryonnaire et monsieur le maire tenait simplement à en informer le Conseil Municipal qui sera consulté si une décision devait être prise ;

- *borne de recharge de véhicules électriques* : il convient de prendre un arrêté pour réglementer le stationnement devant ces bornes et il est possible également de mettre en place une zone bleue ;

- *entretien voirie route départementale rue Grande* : Madame PANNESE signale que la chaussée est détériorée, qu'il y a des trous et accumulation d'eau en cas de pluie et qu'il conviendrait de faire le nécessaire. Monsieur le Maire propose de relancer l'Agence Routière Territoriale ;

- *chenilles processionnaires* : Monsieur le Maire demande l'aide de volontaires pour retirer ces chenilles sur les pins du village.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

**Le Maire,
Denis CELADON**

